

**17-11.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

Madame Lyne Beaulieu (secrétaire); messieurs Dany April, François Dornier (président), Robin Lavoie et Michel Pineault.

**17-11.02 – ORDRE DU JOUR**

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 10<sup>e</sup> (17-10) réunion du comité exécutif
  - a) Adoption
  - b) Suites
- .04 – Nomination des représentantes et représentants du collège à différents comités pour l'année 2017-2018 : *adoption*
- .05 – Renouvellement du bail entre le Cégep de Rimouski et le centre de la petite enfance l'Enfant du fleuve inc. : *adoption*
- .06 – Tarification des chambres et du stationnement aux Résidences du Cégep de Rimouski : *adoption*
- .07 – Abolition du poste de gestionnaire administrative des Résidences; création d'un poste de gestionnaire administratif PEPS et Résidences et nomination de monsieur Yannick Dumais à ce poste : *adoption*
- .08 – Formation d'un comité de sélection pour le remplacement de la coordonnatrice des Ressources humaines : *adoption*

À la demande d'un membre, le point *Nomination à la coordination des Ressources humaines par intérim* est ajouté à l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.

**17-11.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 10<sup>E</sup> (17-10) RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF**

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie, APPUYÉ par monsieur François Dornier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la dixième (17-10) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

b) Suites

Il n'y a pas de suites à donner.

**17-11.04 – NOMINATION DES REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE À DIFFÉRENTS COMITÉS POUR L'ANNÉE 2017-2018 : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Selon l'article 5.8 d) du *Règlement de régie interne du Collège*, le comité exécutif doit procéder chaque année à la nomination des représentantes et représentants du Collège aux divers comités du Cégep, de l'Institut maritime et du Centre matapédien d'études collégiales.

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer, pour l'année 2017-2018, les personnes dont les noms apparaissent sur la liste en annexe pour siéger à différents comités, à titre de représentantes ou de représentants du Collège de Rimouski.

**17-11.05 – RENOUELEMENT DU BAIL ENTRE LE CÉGEP DE RIMOUSKI ET LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE L'ENFANT DU FLEUVE INC. : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Le Cégep loue au *centre de la petite enfance l'Enfant du fleuve inc.* un emplacement d'une superficie de 5694.67 pieds carrés, situé dans le pavillon G du Cégep de Rimouski, au 61, rue Sainte-Marie, Rimouski (Québec) G5L 4E1.

Le bail, d'une période de huit (8) ans, a débuté le 1<sup>er</sup> jour de juillet 2017 et se terminera le 30<sup>e</sup> jour de juin 2025.

Le *centre de la petite enfance l'Enfant du fleuve inc.* manifeste son intérêt à renouveler le bail pour les huit (8) prochaines années.

CONSIDÉRANT les informations fournies;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- a) De renouveler le bail avec le centre de la petite enfance l'Enfant du fleuve inc. pour une période de huit (8) ans, commençant le 1<sup>er</sup> jour de juillet 2017 et se terminant le 30<sup>e</sup> jour de juin 2025;
- b) De fixer le loyer global à 43 737,84 \$, plus les taxes applicables, pour la première année, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018. Chaque année subséquente, ce loyer sera indexé selon l'indice des prix à la consommation (IPC) au Québec, calculé par Statistique Canada;
- c) D'autoriser la directrice des Affaires corporatives à signer ledit bail pour et au nom du Cégep de Rimouski.

**17-11.06 – TARIFICATION DES CHAMBRES ET DU STATIONNEMENT AUX RÉSIDENCES DU CÉGEP DE RIMOUSKI : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Les Résidences du Cégep de Rimouski révisent chaque année la tarification des chambres en location aux étudiantes et aux étudiants du Collège, la tarification pour le service d'hôtellerie pour un court séjour ainsi que la tarification pour les vignettes de stationnement.

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'entretien;

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts pour les salaires du personnel;

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts de câblodistribution;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Dany April et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- a) D'accepter la proposition d'indexation pour l'année 2018-2019, pour les tours non renouvelées :

	Tarifs 2016-2017	Tarifs 2017-2018	Tarifs 2018-2019
• Chambre simple	245 \$	255 \$	260 \$
• Chambre double	300 \$	310 \$	315 \$
• Chambre communicante	310 \$	320 \$	335 \$
• Chambre double (2 personnes)	340 \$	350 \$	356 \$
• Chambre communicante (2 personnes)	396 \$	406 \$	420 \$

- b) D'accepter la proposition d'indexation pour l'année 2018-2019, pour les tours rénovées.

**Tarifs 2016-2017    Tarifs 2017-2018    Tarifs 2018-2019**

• Chambre simple	255 \$	270 \$	275 \$
• Chambre double	310 \$	325 \$	335 \$
• Chambre communicante	320 \$	335 \$	350 \$
• Chambre double (2 personnes)	350 \$	370 \$	380 \$
• Chambre communicante (2 personnes)	406 \$	420 \$	460 \$

- c) D'ajuster la tarification de la vignette de stationnement en passant de 100 \$ à 110 \$ (vignette annuelle) et de 60 \$ à 65 \$ (vignette pour un trimestre).
- d) D'ajuster la tarification des chambres-entrepôts de 85 \$ à 90 \$ par mois.
- e) D'ajuster certaines tarifications d'hôtellerie pour l'année 2018-2019.

Personne étudiante	Année 2017-2018		Année 2018-2019	
Chambre avec literie	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Simple	33 \$	165 \$	33 \$	165 \$
Double ou communicante	45 \$	225 \$	45 \$	225 \$
Personne non étudiante	Année 2017-2018		Année 2018-2019	
Chambre avec literie	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Simple	45 \$	225 \$	45 \$	225 \$
Double ou communicante	53 \$	265 \$	53 \$	265 \$
Personne étudiante ou non étudiante	Année 2017-2018		Année 2018-2019	
Chambre avec literie et appareils (Téléviseur 14 po, micro-ondes et réfrigérateur)	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Simple	48 \$	240 \$	50 \$	250 \$
Double ou communicante	56 \$	280 \$	65 \$	290 \$

**17-11.07 – ABOLITION DU POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE DES RÉSIDENCES; CRÉATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF PEPS ET RÉSIDENCES ET NOMINATION DE MONSIEUR YANNICK DUMAIS A CE POSTE : ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Le nouvel organigramme du collège adopté par le conseil d'administration du collège le 19 septembre dernier, prévoit une réorganisation de la gestion des infrastructures et des services autofinancés des Résidences étudiantes et du Pavillon d'éducation physique et des sports (PEPS). Un poste professionnel de conseillère pédagogique aux Affaires étudiantes et aide à la réussite ayant été aboli en juin 2017, le collège a procédé à la création d'un poste cadre de gestionnaire administrative dans ce même service et la personne qui occupait le poste de gestionnaire administrative des Résidences a été nommée à ce nouveau poste en septembre dernier.

La mise en œuvre de cette réorganisation prévoit d'abolir le poste vacant de gestionnaire administrative des Résidences et de créer un poste de gestionnaire administratif PEPS et Résidences qui aura la responsabilité notamment d'optimiser l'utilisation et de rentabiliser les opérations de ces deux infrastructures tout en soutenant au maximum la mission collégiale et en contribuant à son rayonnement par les services qui y sont offerts. Ce nouveau poste relèvera de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles.

Afin de pourvoir ce poste de niveau de cadre de gérance, un concours a été ouvert en octobre dernier. Conformément aux règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* et celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre*, les membres du comité de sélection ont examiné les candidatures reçues, effectué des entrevues de sélection et recommandent unanimement la nomination d'une personne.

CONSIDÉRANT la nouvelle structure administrative du collège adoptée par le conseil d'administration en septembre dernier;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de l'Association locale des cadres du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT que le processus de sélection respecte les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines du collège* et celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre*;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'abolition du poste de gestionnaire administrative des Résidences et à la création d'un poste de gestionnaire administratif PEPS et Résidences et y nommer monsieur Yannick Dumais en date du 27 novembre 2017.

**17-11.08 – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE REMPLACEMENT DE LA COORDONNATRICE DES RESSOURCES HUMAINES : ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Madame Vicky Boucher s'est vue confier l'intérim au poste de directrice des Ressources humaines et Secrétariat général en date du 13 novembre 2017 (CA 17-06.12). Un comité de sélection doit donc être formé afin de pourvoir la vacance au poste de coordonnatrice des Ressources humaines qu'elle occupait.

La *Politique de dotation en ressources humaines du Collège* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 f que « pour les emplois de cadre de niveau coordonnateur, un comité de sélection composé de la directrice générale ou du directeur général (responsable du comité), de la supérieure immédiate ou du supérieur immédiat, de la directrice ou du directeur des Ressources humaines ou de son adjointe ou adjoint et de deux autres membres désignés par le comité exécutif du collège examine les candidatures ». La politique indique également à l'article 8.4.1 que la directrice générale ou le directeur général est responsable du comité de sélection pour les postes de cadres de direction ou de coordination.

Par ailleurs, la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que le comité local, l'Association locale des cadres, est invité à désigner un membre à tout comité de sélection du personnel-cadre.

CONSIDÉRANT la vacance au poste de coordonnatrice ou coordonnateur des Ressources humaines;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines du collège* ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre*;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Dany April et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la formation d'un comité de sélection en nommant les personnes suivantes :

- Le directeur général, monsieur François Dornier, responsable du comité;
- La supérieure immédiate et directrice des Ressources humaines par intérim, madame Vicky Boucher;
- Deux autres membres désignés par le comité exécutif : madame Marie-Michelle Doiron (à la suite d'une recommandation du comité local de l'Association locale des cadres du collège) et monsieur Robin Lavoie.

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Dany April et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de suspendre la séance (relâche) afin de permettre au comité de sélection de se rencontrer et de recommander la personne qui occupera le poste de coordination par intérim aux Ressources humaines.

La séance est suspendue à 16 h 30 et reprend à 16 h 40.

**17-11.09 – NOMINATION À LA COORDINATION DES RESSOURCES HUMAINES PAR INTÉRIM : ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Madame Vicky Boucher s'est vue confier l'intérim au poste de directrice des Ressources humaines et secrétaire générale en date du 13 novembre 2017 (CA 17-06.12). Un comité de sélection a été formé afin de pourvoir la vacance au poste de coordonnatrice des Ressources humaines qu'elle occupait.

Conformément aux règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* et celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre*, et à la suite d'un affichage effectué à l'intention de tout le personnel du collège, les membres du comité de sélection recommandent unanimement la nomination d'une personne.

CONSIDÉRANT la vacance au poste de coordonnatrice ou coordonnateur des Ressources humaines;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de l'Association locale des cadres du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT le processus de sélection effectué qui respecte les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* et celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre*;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer madame Mylène Gilbert au poste de coordonnatrice des Ressources humaines par intérim en date du 20 novembre 2017.

La séance est levée à 16 h 45.

---

président

---

secrétaire